

Envoyé en préfecture le 01/10/2024

Reçu en préfecture le 01/10/2024

Publié le 04/10/2024

ID : 001-200029999-20240919-C_2024_061-DE

Berger
Levrault



C-2024-061

EXTRAITS DU PROCÈS VERBAL DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

L'an Deux Mille Vingt-Quatre, le jeudi 19 septembre à 18 heures 30, le Conseil Communautaire de la Communauté de Communes Rives de l'Ain – Pays du Cerdon étant assemblé en session ordinaire à la salle polyvalente de Labalme, après convocation légale du 13 septembre 2024, sous la présidence de Thierry DUPUIS, Président.

Etaient présents : Thierry DUPUIS, Béatrice DE VECCHI, Anne BOLLACHE, Fabienne CHARMETANT, Odile ARBILLAT, Virginie BACLET, Aimée BADIER, Michel BELLANGEON, Dominique BOUCHON, Vincent BOURDEAUDUCQ, Joël BROYER, Claudine CHAUDET-PHILIBERT, Myriam FANGET, Laure MARTIN, Catherine MAST, Frédérique MOLLIE, Alain POIZAT, Eloi PONS, Alain SICARD, Éric TEYSSIER

Etaient excusés : Pierre BELY, Jean-Michel GIROUX, Christian BATAILLY, Frédéric MONGHAL, Jean-Michel BOULME, Dominique GABASIO, Geneviève GOYFFON, Séverine PETIT, Patricia ZOPPI

Etaient absents : Wanda CANALE, Éliane CEYZERIAT, Frédéric DUMOLARD, Jean-Claude DURUAL, David MUGNIER, Anthony PERNETTE, Wilfried RODEMET

Pouvoir(s): Jean-Michel GIROUX pouvoir à Aimée BADIER, Christian BATAILLY pouvoir à Claudine CHAUDET-PHILIBERT, Frédéric MONGHAL pouvoir à Joël BROYER, Geneviève GOYFFON pouvoir à Dominique BOUCHON, BOULME Jean-Michel pouvoir à Anne BOLLACHE

Secrétaire de séance : Frédérique MOLLIE

Nombre de membres dont le Conseil est composé : 37

Nombre de membres en exercice : 35

20 présents dont 19 titulaires et 1 suppléant, 25 votants

Résultats du vote : 25 votants

- Contre : 0
- Abstention : 0
- Pour : 25

Objet : Labellisation PAT Niveau 2 et sollicitation d'une subvention auprès de l'état

C-2024-061

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu la loi N° 2014-1170 d'avenir pour l'agriculture, l'alimentation et la forêt du 13 octobre 2014 qui porte une ambition pour l'agriculture et l'alimentation française et soutient l'émergence de nouvelles dynamiques collectives ancrées dans les territoires répondant aux enjeux actuels de l'alimentation ;

Vu le programme national pour l'alimentation (2019-2023) et le Plan Régional Agriculture Durable ;

Vu le projet de territoire coopératif et son objectif stratégique « S'installer durablement » ;

Vu la lettre du préfet de Région notifiant de la labellisation PAT de Niveau 1 du 1^{er} juin 2021 ;

Vu la délibération du Conseil Communautaire du 29 septembre 2023 adoptant le plan d'actions PAT 2023-2026 ;

Considérant l'intérêt pour le territoire de pérenniser ses actions en faveur de l'agriculture et de l'alimentation en candidatant pour une labellisation niveau 2 de son PAT pour une durée de 5 ans ;

Considérant la nouvelle instruction technique de la Direction Générale de l'Alimentation (DGAL/SDATAA/2024-306) du 29 mai 2024 qui modifie le dispositif de reconnaissance officielle des PAT ;

Considérant la possibilité de demander une subvention pour l'animation et les actions du PAT dans le cadre du Fonds en faveur de la souveraineté et des transitions Mesure 7.1 Déploiement des projets alimentaires territoriaux sous réserve d'avoir obtenu la labellisation PAT de Niveau 2 ;

Il est ainsi proposé au Conseil Communautaire :

- De valider la stratégie, le programme d'actions et le plan de financement du PAT pour les 5 prochaines années (cf. documents ci-joints),
- De déposer un dossier de demande de labellisation niveau 2 de son PAT,
- De s'engager à pérenniser le poste d'un animateur PAT pour les 5 prochaines années,
- De déposer une demande de subvention dans le cadre de l'Appel à Candidatures "Soutien à la structuration des projets alimentaires territoriaux (PAT) de niveau 2" de l'Etat.

Le Conseil Communautaire,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, décide

DE VALIDER la stratégie, le programme d'actions et le plan de financement du PAT pour les 5 prochaines années (cf. documents ci-joints),

DE DEPOSER un dossier de demande de labellisation niveau 2 de son PAT,

DE S'ENGAGER à pérenniser le poste d'un animateur PAT pour les 5 prochaines années,

DE DEPOSER une demande de subvention dans le cadre de l'Appel à Candidatures "Soutien à la structuration des projets alimentaires territoriaux (PAT) de niveau 2" de l'Etat.

Le Président
Thierry DUPUIS



VISION STRATÉGIQUE ET PLAN D' ACTIONS DU PAT AIN-CERDON

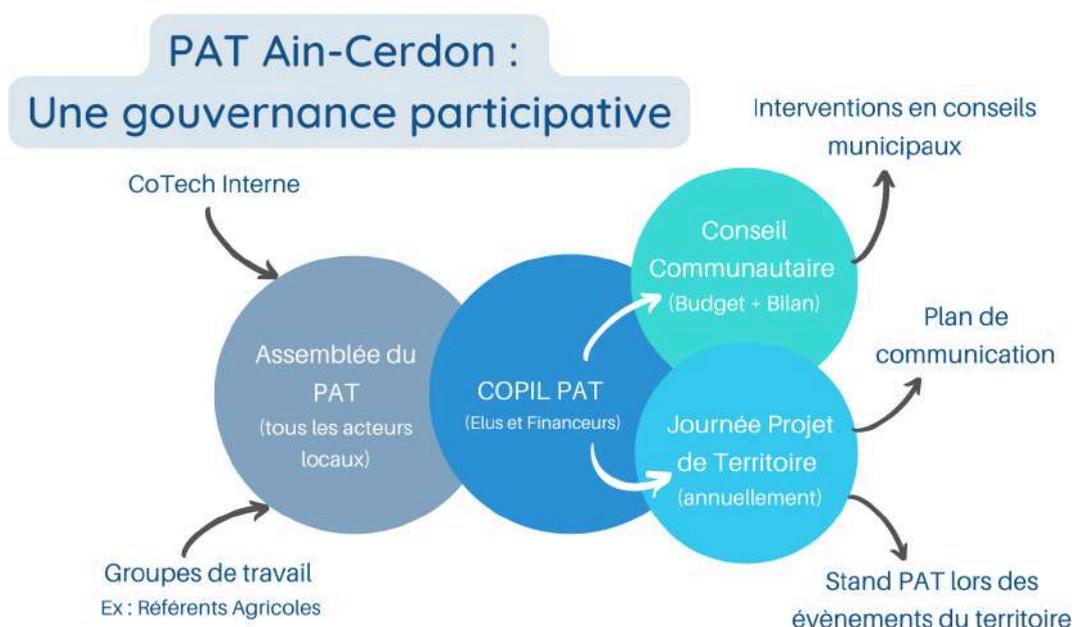
Un plan d'actions façonné grâce à un engagement fort des acteurs du territoire

Afin d'établir une **vision commune** à donner au PAT à l'image du territoire, de ses acteurs et de ses habitants, plusieurs **concertations** ont été organisées en 2022, 2023 et 2024. Durant celles-ci, sur la base d'un **diagnostic partagé** (Cf Annexe 1), des grands **axes stratégiques** permettant d'orienter les futures actions du PAT ont été co-construits avec près d'une centaine d'acteurs locaux de l'alimentation.

Un **plan d'actions** s'en est suivi afin de répondre aux grands enjeux du territoire. La participation des acteurs du système alimentaire et du PAT mais aussi d'habitants a permis de récolter divers avis et solutions afin d'établir une feuille de route collective.



Pour différents projets, plusieurs **groupes de travail** ont été formés afin d'intégrer au mieux les acteurs concernés et de pouvoir échanger sur les différentes problématiques rencontrées. D'autre part, la forte **coopération entre les différents services et compétences de la CCRAPC** (mobilité, déchets, petite enfance, petite ville de demain, communication...) permet de répondre de manière globale et systémique aux enjeux du territoire, de nombreux objectifs alimentaires et agricoles étant couplés à toutes ces autres thématiques.



Les différentes instances sont les suivantes (cf figure page 1) :

- **Le Grand Groupe PAT** : Ce groupe constitue l'instance principale de concertation et de pilotage stratégique du PAT. Il est composé de plus de 80 acteurs locaux représentant divers secteurs tels que l'agriculture, la transformation, la distribution, les chambres consulaires, les élus, les associations, et les citoyens. Entre fin 2021 et fin 2023, cinq réunions de concertation ont été organisées, réunissant ces acteurs pour co-construire la vision stratégique, le plan d'actions du PAT et pour réfléchir à l'évaluation et aux conditions de réussite du projet. Ce groupe, nommé « Grand Groupe PAT », a permis de développer une vision commune du contexte local et de créer une dynamique de coopération et d'interconnaissance entre les participants. Ce groupe sera maintenu lors de la labellisation de Niveau 2, assurant ainsi la continuité de la concertation et de l'engagement collectif (voir la composition exacte du Grand Groupe PAT sur la fiche PAT de France PAT)

- **Les Groupes Projets** : En complément du Grand Groupe PAT, des groupes projets thématiques sont constitués au fil de l'eau, en fonction des actions spécifiques à mener. Ces groupes réunissent les parties prenantes directement concernées par une action particulière, permettant une mise en œuvre ciblée et efficace des projets. Ces groupes projets permettent de concentrer l'expertise et les ressources nécessaires sur des problématiques précises, en assurant une coordination opérationnelle optimale.

- **Le Comité Technique (CoTech)** : Le Comité Technique regroupe les techniciens des services de la Communauté de Communes. Il joue un rôle clé dans la coordination opérationnelle du PAT, en assurant la cohérence entre les différentes actions et en facilitant l'échange d'expertise technique entre les techniciens impliqués dans sa réalisation.

- **Le Comité de Pilotage des Financeurs (COFIL Financeurs)** : Ce comité réunit les financeurs du projet, permettant de suivre l'avancement du PAT et de discuter des ajustements budgétaires et financiers nécessaires. Le COFIL Financeurs assure que les ressources allouées sont utilisées de manière efficace et en accord avec les objectifs définis. Composé également des élus responsables du PAT (Président et Vice-Présidente en charge du PAT de la CCRAPC), ce COFIL Financeurs permet d'acter formellement les décisions du "Grand groupe PAT".

- **Le Conseil Communautaire** : Les interventions en Conseil Communautaire permettent de maintenir une communication fluide entre les élus, les communes du territoire et les différents acteurs impliqués dans le PAT. Ces échanges sont essentiels pour s'assurer que le PAT reste aligné avec les priorités politiques locales et qu'il bénéficie du soutien institutionnel nécessaire.

- **La Journée de Territoire** : Cette journée à destination des habitants de la Communauté de Communes est organisée tous les ans pour présenter les projets de la collectivité et créer du lien. Celle-ci permet de présenter le PAT, de l'intégrer dans une cohérence globale de Projet de Territoire et de toucher, sensibiliser ou mobiliser d'avantage les citoyens et acteurs locaux autour du PAT.

L'animation de ces différentes instances est effectué par le Chef de Projet PAT de la CCRAPC assurant ainsi une cohésion et une synergie entre les différents niveaux de gouvernance. Il est également responsable de l'animation du projet, de la mobilisation des partenaires et des équipes en interne, de la planification et du suivi des actions, de la communication interne et externe du PAT, ainsi que du suivi budgétaire du PAT (voir le plan de financement page 13)

Les orientations du PAT voulues par les acteurs et les citoyens



But : Rendre les cantines plus vertueuses et apporter aux enfants une alimentation saine et de qualité

Axe 2 : Outiller les acteurs de la restauration collective pour répondre aux objectifs de la loi

Egalim

Axe 1 : Sensibiliser à l'alimentation durable et faciliter les connexions agriculteurs/consommateurs

But : Lutter contre la malnutrition et permettre aux citoyens de consommer plus responsable en les incluant dans le projet de territoire

Axe 3 : Favoriser l'échange et la solidarité à travers l'agriculture et l'alimentation

But : lutter contre la précarité alimentaire et développer les circuits-courts

Les grandes orientations du PAT Ain - Cerdon

Axe 5 : Encourager l'innovation dans nos systèmes agroalimentaires

But : relocaliser notre alimentation et développer des débouchés viables pour les productions agricoles.

Axe 4 : Promouvoir l'agroécologie et accompagner les porteurs de projets agricoles et durables

But : pérenniser la production agricole sur le territoire, en le rendant attractif, accessible et durable aux nouveaux agriculteurs et agricultrices, tout en préservant l'environnement.

PLAN D' ACTIONS

2024 - 2028





Défi n°1 : Des cantines vertueuses



- Cuisine sur place à base de produits locaux dans nos 3 crèches
- Lancement d'une réflexion sur une Cuisine Centrale Intercommunale approvisionnée en produits locaux et gérée par une structure d'insertion
- Formation annuelle aux menus végétariens pour les chefs des cantines en gestion directe (*inter-PAT*)
- Programme Anti-gaspi dans les cantines : formation des agents, semaine de sensibilisation auprès des enfants et mise en place de solutions
- Sensibiliser les communes pour un taux de réponse de 100% à la plateforme "ma cantine"




MINISTÈRE
DE L'AGRICULTURE
ET DE LA SOUVERAINETÉ
ALIMENTAIRE
*Liberté
Égalité
Fraternité*



ma cantine

Défi n°2 : Une alimentation de qualité accessible à tous

Partenaire



- **Accompagnement des communes** éligibles au dispositif "**Cantine à 1€**" de l'État 
- **Travail avec la Banque Alimentaire de l'Ain** pour ses achats de légumineuses chez les producteurs locaux 
- Réfléchir à la création d'un **circuit de livraison de paniers repas solidaires**
- Créer un système de **transport solidaire** pour notamment permettre à la population en précarité de faire ses courses 
- Maintenir le **portage de repas à domicile pour les personnes âgées** 
- Réflexion de la création d'un **restaurant solidaire** par le Centre Social Le Cocon (tiers-lieu)
- **100% de goûters sains** pour les enfants des structures enfances de la CCRAPC en régie (Centre de loisirs et périscolaire, crèches) 
- **Animation d'agriculteurs/diététiciens ou visites de fermes pour les enfants** des structures enfances de la CCRAPC en régie (périscolaire, centre de loisirs, crèches)
- Construire un **potager pour** pour tous les établissements volontaires (crèches, écoles,...) et financer leur lancement 
- Travailler avec les comités de fleurissement locaux pour **mixer fleurs et légumes dans les massifs communaux**
- Création de **vergers participatifs** animés par le Centre Social 
- Organisation d'un **achat collectif de légumineuses locales** 
- Animation d'**ateliers cuisines intergénérationnels** pour des plats sains, locaux et à petits prix 

Défi n°3 : Développement de partenariats entre producteurs et distributeurs & promotion collective de nos produits locaux



- Implantation de **casiers connectés** approvisionnés par un collectif de **producteurs locaux**



- Création d'un **calendrier des producteurs locaux** (à destination des citoyens)



- Création d'une **carte touristique** avec un "**circuits des saveurs**" (à destination des touristes)



- Création d'un **sticker** pour valoriser les **points de vente vendant des produits locaux** en collaboration avec la **marque Saveurs de l'Ain**



- Organisation de **visites des lieux de transformation alimentaire locaux** (fromagerie, brasserie...)



- Organisation d'**interventions de viticulteurs directement auprès des groupes dans les lieux touristiques du territoire** & de l'évènement "**Les vendredis vitis**" chaque été qui permet de mettre en valeur le patrimoine architectural (châteaux) et alimentaire local (vins)



- **Recensement des besoins de l'aval** et mise en relation pour favoriser l'approvisionnement local



- Création d'un **catalogue des produits locaux pour les pros**

- Organisation d'un **Forum de l'alimentation annuel** (*projet inter-PAT*) : Rencontres et mises en relation d'acteurs de la filière de la restauration (collective et commerciale) et de producteurs/artisans



Défi n°4 : Accompagnement des exploitants dans leurs projets & favoriser l'installation des jeunes exploitants

- Projet **ADAPT'AGRI** : accompagnement des éleveurs et viticulteurs à l'adaptation au dérèglement climatique



- **Soutien** aux éleveurs engagés dans les **Mesures Agro-Environnementales et Climatiques**



- Création d'un **guide** en ligne des **aides et des accompagnements** proposés par les différentes structures départementales

- **Accompagnement** du collectif **Pastoral des Rives de l'Ain**



- Entretien de **panneaux de signalétique pastorale** pour expliquer aux promeneurs les règles à respecter au contact des troupeaux

- Imaginer de nouvelles interactions entre les producteurs locaux et la collectivité sur la **valorisation des déchets** à intégrer au projet de futur centre de valorisation des déchets (lombricompost, broyeur...)



- **Promouvoir et mettre** en avant les **bonnes pratiques** de nos exploitants et leur impact significatif sur la **biodiversité** et les **paysages** auprès des citoyens (pancartes), candidater à l'**Appel à Projets ABC de la Biodiversité en 2025** et participation du PAT au **Plan de Paysage** lancé à l'automne 2024



- Animer le groupe des **Référents agricoles** qui débouchera sur une **stratégie foncière intercommunale** pour favoriser **l'installation transmission** des exploitations et animer cette stratégie dans le temps

Défi n°5 : Développement de filières locales



- Aide pour la **création d'un abattoir pour petits ruminants** aindinois
- **Concours culinaires (inter-PAT)** pour les chefs de la restauration collective. But : **promouvoir une filière** (ex : légumineuses)
- Expérimentations de **mutualisation logistique (inter-PAT)** : développement d'une plateforme numérique



Calendrier général des actions et les moyens associés sur les différents axes de la Stratégie Nationale pour l'Alimentation, la Nutrition et le Climat (SNANC)

Plan de financement

Plan de financement prévisionnel PAT sur 5 ans

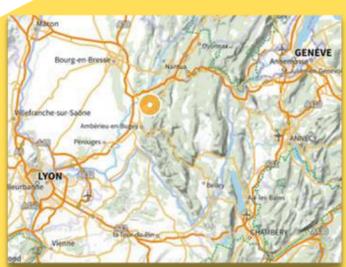
Plan de financement prévisionnel PAT sur 5 ans			
Dépenses		Recettes	
<i>Animation du PAT sur 5 ans</i>		<i>Animation du PAT</i>	
Chef de projet PAT (5 ans)	227 535,00 €	Mesure T01 du FEADER (Région)	Demande en instruction 68 033,92 €
Frais de déplacement (5 ans)	5 000,00 €	AAC "Soutien à la structuration des projets alimentaires territoriaux (PAT) de niveau 2"	Demande en instruction 31 855,00 €
Stagiaire PAT - 6 mois (x3)	11 966,00 €	Auto-financement CCRAPC	- 144 612,08 €
<i>Sous-total</i>	244 501,00 €	<i>Sous-total</i>	244 501,00 €
<i>Actions PAT sur 5 ans</i> <i>(Fonctionnement (TTC) & investissement (HT) hors coûts d'animation du Chef de projet PAT)</i>		<i>Actions PAT</i>	
Mise en place d'une cuisine centrale pour les 3 multi-accueils du territoire **	39 892,00 €	Compensation Agricole collective de l'entreprise PRD (Fonds privés)	Validé 281 479,00 €
Programme anti-gaspi dans les cantines **	11 801,00 €	Agence de l'eau	Validé 197 464,00 €
Formation Menus Végétariens annuelle (inter-PAT)*	3 200,00 €	AAC "Soutien à la structuration des projets alimentaires territoriaux (PAT) de niveau 2"	Demande en instruction 117 912,00 €
Etude de faisabilité sur l'implantation de casiers connectés de produits locaux (fonctionnement) **	13 500,00 €	Auto-financement CCRAPC	- 106 603,00 €
Création de casiers connectés de produits locaux (investissement)	28 479,00 €		
Organisation du forum de l'alimentation (Inter-PAT)*	5 000,00 €		
Projet Mutualisation Logistique (Inter-PAT)*	5 000,00 €		
Etude de faisabilité Cuisine Centrale Intercommunale **	35 150,00 €		
Création d'un calendrier "Produits locaux" **	1 320,00 €		
Création d'une carte touristique avec les points de vente locaux **	2 016,00 €		
Création d'un Catalogue des points de vente de produits locaux pour les professionnels	2 000,00 €		
Animation des producteurs et diététiciens dans les structures enfance de la CCRAPC **	7 392,00 €		
1 potager dans mon école	500,00 €		
Création de vergers participatifs animés par le Centre Social	10 000,00 €		
Animation d'ateliers cuisines intergénérationnels pour des plats sains, locaux et à petits prix et organisation d'un achat groupé de légumineuses locales **	5 000,00 €		
Animation des réunions des référents agricoles communaux et mise en place de la stratégie foncière intercommunale **	29 400,00 €		
Projet Adapt'agri	397 000,00 €		
Suivi et accompagnement du collectif pastoral des Rives de l'Ain + Signalétique pastorale	200,00 €		
Guide des aides pour les exploitations agricoles	1 000,00 €		
Participation MAEC	8 000,00 €		
Promouvoir et mettre en avant les bonnes pratiques de nos exploitants et leur impact significatif sur la biodiversité et les paysages auprès des citoyens **	1 008,00 €		
Participation au financement d'un projet d'abattoir pour petits ruminants	100 000,00 €		
Organisation d'un concours culinaire tous les 2 ans (Inter-PAT)*	1 600,00 €		
<i>Sous-total</i>	703 458,00 €		
TOTAL Dépenses	947 959,00 €	TOTAL Recettes	947 959,00 €

*Les montants rentrés dans ce tableau pour les projets "inter-PAT" prennent en compte uniquement la part de la CCRAPC par rapport au coût total de l'action en question

** Les actions surlignées en vert sont les actions intégrées à la demande de subvention AAC "Soutien à la structuration des PAT de Niveau 2" de l'état

Annexe 1 : Affiche synthétique de présentation du Diagnostic PAT

Démographie & Économie



Dans l'Ain, entre Lyon, Bourg-en-Bresse et Genève

31% d'ouvriers

15000 habitants

14 communes - 170 km²

Taux de chômage = 9.1% en 2021

361 entreprises (commerce, transports et services en majorité)

Une zone industrielle et commerciale accroissant le tissu économique : la ZAC Ecosphère

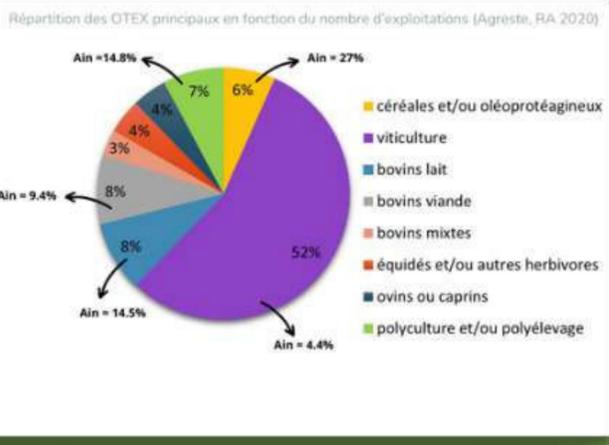
+2.4°C depuis 1953 sur la CCRAPC

Gaz à Effet de Serre émis par la CCRAPC tous secteurs confondus en 2022 = 90 kteq CO2
L'agriculture représente 14% des GES de la CCRAPC. Une diminution de 26% a été constatée, principalement en raison de la disparition des élevages.



Agriculture

- SAU = 4782 ha (-4.4%)
- 96 exploitations (-32.9%)
- SAU moyenne des exploitations = 49.8 ha (+42.5%)
- 46% des chefs d'exploitation ont plus de 50 ans



Prairies = 65% de la SAU

Céréales = 21% de la SAU

Viticulture = 5% de la SAU

Très peu de cultures maraîchères et arboricoles



4.9% de la SAU (233 ha) est certifiée biologique (France = 10.4%).
23 fermes bios ont été recensées en 2022, principalement des exploitations en cultures fourragères, viticulture ou apiculture.
Aucun élevage n'est certifié bio en 2022.
Les surfaces bio et en conversion ont augmenté de 75 ha sur les 5 dernières années soit une évolution de + 47.4 %.

Autres signes de qualité :

- HVE : 8 exploitations (2024)
- AOC/AOP : 50 exploitations (2020)
- IGP : 13 exploitations (2020)
- Label Rouge : 4 exploitations (2020)



Environnement & climat

La CCRAPC se situe entre la plaine de l'Ain et les montagnes du Bugey, rendant son agriculture diversifiée.



Forêts = 47%

Agriculture = 43%

Urbain = 6.8%

Le territoire est traversé par la rivière d'Ain, abritant une biodiversité riche. Le Syndicat de la rivière d'Ain Aval et de ses affluents (SR3A), géré par le SAGE Basse Vallée de l'Ain permet la gestion et la protection de cette ressource en eau.



3 sites Natura 2000 et 26 ZNIEFF.



1 démarche Trame Verte et Bleue définie par le SCoT BUCOPA permettant de prendre en compte les zones protégées dans les politiques d'aménagement.



La CCRAPC est fortement touchée par la problématique d'accès au foncier agricole : morcellement des parcelles, manque d'informations, parcelles inexploitées... Les (futurs) agriculteurs connaissent donc de nombreuses difficultés (dont financières) pour acquérir des terres. De plus, l'artificialisation des terres (l'équivalent de 0.9% de la surface agricole a été artificialisée en 5 ans) et l'enfrichement sont également des causes de déprise agricole sur le territoire (mais entraîne aussi un déclin de la biodiversité). La transmission des fermes n'en est alors que plus difficile.

Potentiel nourricier = 94%



85% de la consommation actuelle pourrait, en théorie, être couverte par la production locale (soit 92% de la population, voire 150% si -50% de produits animaux), mais il existe de nombreuses disparités entre les communes.

Filières



52% des exploitations sont des exploitations viticoles (env. 50 exploitations)

231 ha de vignes cultivées (**16% en AB**)

La majorité des exploitations produisent du vin AOP : **l'AOP Bugey Cerdon**

Circuit-court bien développé (vente à la ferme)



8% des exploitations sont en bovins lait

8 exploitations produisent du lait pour la production de **l'AOP Comté** dans la fruitière Monts & Terroirs à Poncin (Coopérative Laitière de la Rivière d'Ain)

4 exploitations ovins-caprins (2020), avec de la vente en circuit-court



8% des exploitations sont en bovins viande

31 têtes par exploitation en moyenne

Nombreux **abattoirs** dans le département (mais aucun sur la CCRAPC)

Certaines exploitations pratiquent la **vente directe**



28 exploitations produisent des céréales pour une surface totale d'environ **1007 ha**

Absence d'outils de transformation et de commercialisation locaux

Les autres types d'élevage (ovins, volailles) sont peu présents



✓ De nombreux agriculteurs vendent leurs produits en circuit-court et l'intérêt pour la vente directe augmente.

! Les filières légumineuses, fruits et légumes, avicole et oléagineuse sont peu structurées sur le territoire, par manque de production agricole ou d'outils de transformation.

Distribution

Environ **40 points de vente** sur le territoire (répartis en fonction de la population)



83% proposent des produits provenant de la **CCRAPC**

Mise en valeur des produits locaux par la **Marque Saveurs de l'Ain** (27 structures de la CCRAPC adhérentes)



Consommation

85% des achats se font en **GMS**



Principaux critères d'achat des habitants : **origine du produit**, saisonnalité et prix

60% des consommateurs disent acheter fréquemment des **produits sous signe de qualité et/ou locaux**



Restauration collective

! **50%** sont en gestion **conçue**

Crèches : création en 2024 d'une **cuisine commune** aux trois crèches sur la CCRAPC, avec un approvisionnement bio et local au maximum



20 restaurations collectives sur le territoire (9 écoles, 3 crèches, 6 EHPAD/résidences et 2 collèges)

Critères Loi EGalim non encore atteints pour la majorité des cantines (peu de produits bios et locaux, gaspillage important)

Santé

Obésité (16.9% de la pop en AURA) et **exposition aux substances nocives** pour la santé (produits phytosanitaires, etc) **constituent des risques pour la santé humaine.**

Précarité alimentaire

Une population **vulnérable** à l'insécurité alimentaire :

- 8.7% de la pop a plus de 75 ans
- 2% de la pop touche le RSA
- Taux de chômage des 15-24 ans = 19%
- Isolement géographique : absence de points de vente en zone de montagne, absence de moyens pour aller faire ses courses...

Des **initiatives locales d'aide alimentaire en développement** :

- 2 **épiceries solidaires**
- 1 système de **Portage de repas** à domicile pour les personnes âgées
- Nombreuses actions portées par le **Centre Social Le Cocon**
- **Jardins partagés** citoyens



Projet Alimentaire Territorial : une stratégie et un plan d'actions façonnés par les acteurs et habitants du territoire pour relocaliser notre alimentation

5 concertations → **5 axes stratégiques** → Une quarantaine d'actions réparties en **5 défis à relever**



La version détaillée du **Diagnostic Partagé** est disponible sur **ain-cerdon.fr**, onglet **PAT**

Annexe 2 : Affiche synthétique de présentation du plan d'actions PAT aux habitants

QU'EST-CE QU'UN PROJET ALIMENTAIRE TERRITORIAL ?

Des concertations avec producteurs, transformateurs, distributeurs et citoyens

Feuille de route collective sur l'avenir de l'agriculture et l'alimentation locale



5 AXES DE TRAVAIL :

- SENSIBILISER A L'ALIMENTATION DURABLE ET FACILITER LES LIENS AGRICULTEURS ET CITOYENS
- PRÉPARER DES REPAS PLUS SAINS ET LOCAUX DANS LA RESTAURATION COLLECTIVE
- DÉVELOPPER L'OFFRE DE PRODUITS LOCAUX TOUT EN LUTTANT CONTRE LA PRECARITE ALIMENTAIRE
- PROMOUVOIR L'AGROÉCOLOGIE ET ADAPTER L'AGRICULTURE AU DEREGLLEMENT CLIMATIQUE
- RELOCALISER LES FILIÈRES ALIMENTAIRES EN ENCOURAGEANT L'INNOVATION

L'AMBITION POUR LE TERRITOIRE A L'HORIZON 2030 :



QUEL EST LE BILAN DE LA CONCERTATION ?

70 idées proposées

Transmises aux partenaires compétents

47 idées



23 idées



Regroupées en 19 Actions concrètes



QUELLES SONT LES PRIORITÉS ISSUES DU QUESTIONNAIRE ?

ADAPT'AGRI : Essais agronomiques d'adaptation au dérèglement climatique

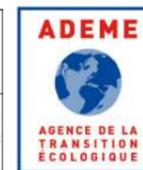
Création d'une cuisine centrale

Créer une stratégie foncière et porter les fermes sans repreneurs





Financé par :



Atelier Cuisine (Le Cocon) Visite de ferme des centres de loisirs

Mise en place de potagers dans les écoles

Actions de sensibilisation à la cuisine et l'alimentation saine, locale et de saison

Restaurant solidaire ouvert à tous (prix libre) Livraison de paniers repas des Associations d'aide alimentaire dans les villages (Le Cocon)

Transport solidaire

Gestion des biodéchets Système de tri pérenne

Formations et Animation Anti-gaspi dans les cantines

Accompagner les communes éligibles au dispositif "Cantines à 1€"

Expérimentations sur la gestion des déchets en partenariat avec les producteurs

Accompagnement du collectif Pastoral des Rives de l'Ain (SEMA)

ADAPT'AGRI : Accompagnement des essais collectifs d'adaptation au dérèglement climatique

UNE ALIMENTATION DE QUALITÉ ACCESSIBLE À TOUS

L'ACCOMPAGNEMENT DES EXPLOITANTS DANS LEURS PROJETS

VOS PROPOSITIONS ISSUES DES CONCERTATIONS FAÇONNENT LE PAT AIN-CERDON...

UN PLAN POUR FAVORISER L'INSTALLATION DES JEUNES EXPLOITANTS

LA PROMOTION COLLECTIVE DE NOS PRODUITS LOCAUX

LE DÉVELOPPEMENT DE FILIÈRES LOCALES

LE DÉVELOPPEMENT DES PARTENARIATS ENTRE PRODUCTEURS ET DISTRIBUTEURS

Installation de casiers connectés alimentés par les producteurs locaux

Carte des points de vente locaux en circuits courts

Développement de l'agritourisme (Aintourisme/GIP)

Organisation d'un concours culinaire pour les chefs de restaurations collectives (inter-PAT)

Financement d'un abattoir aindinois pour petits ruminants

Expérimentation de mutualisation logistique entre producteurs (inter-PAT)

- Action 1** 5 actions ressorties comme les + prioritaires lors de la concertation
- Action 2** Actions prioritaires qui seront mises en place courant 2024
- Action 3** Actions qui seront mises en place en 2025 et 2026

Achats bio et locaux

Réflexion Cuisine centrale intercommunale

Éducation au goût

Cuisine sur place dans les crèches de la CCRAPC

Forum de l'alimentation annuel de mise en relation (Inter-PAT)

Recensement des besoins des artisans, commerçants et restaurateurs en produits locaux

Mises en relation Présentation de l'offre locale

Signalétique homogène Stickers

Plan de communication collectif

Calendrier Catalogue

Partenariat Saveurs de l'Ain

Création d'un itinéraire gourmand

Promotion d'une filière (Ex 2023 = Légumineuses)

Formations des cuisiniers aux menus végétariens

Construction d'un Guide regroupant les aides pour les exploitants

Un plan de Paysage intégrant les enjeux agricoles

Création d'une stratégie foncière agricole intercommunale par les Référents Agricoles

Portage fermes sans repreneur

Financement de panneaux d'information des règles à respecter en zones pastorales

CONTACT



Chef de projet PAT

Thibaut ROBIN

pat@ain-cerdon.fr

07.78.39.37.20

Pour en savoir plus sur les PAT



→ Portail national des PAT : france-pat.fr

→ Diagnostic complet du PAT Ain - Cerdon :
<https://www.ain-cerdon.fr/projet-alimentaire-territorial-pat/>



Rives de l'Ain
Pays du Cerdon

Communauté de communes



ain-cerdon.fr

EXTRAITS DU PROCÈS VERBAL DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

L'an Deux Mille Vingt-Quatre, le jeudi 19 septembre à 18 heures 30, le Conseil Communautaire de la Communauté de Communes Rives de l'Ain – Pays du Cerdon étant assemblé en session ordinaire à la salle polyvalente de Labalme, après convocation légale du 13 septembre 2024, sous la présidence de Thierry DUPUIS, Président.

Etaient présents : Thierry DUPUIS, Béatrice DE VECCHI, Anne BOLLACHE, Fabienne CHARMETANT, Odile ARBILLAT, Virginie BACLET, Aimée BADIER, Michel BELLANGEON, Dominique BOUCHON, Vincent BOURDEAUDUCQ, Joël BROYER, Claudine CHAUDET-PHILIBERT, Myriam FANGET, Laure MARTIN, Catherine MAST, Frédérique MOLLIE, Alain POIZAT, Eloi PONS, Alain SICARD, Éric TEYSSIER

Etaient excusés : Pierre BELY, Jean-Michel GIROUX, Christian BATAILLY, Frédéric MONGHAL, Jean-Michel BOULME, Dominique GABASIO, Geneviève GOYFFON, Séverine PETIT, Patricia ZOPPI

Etaient absents : Wanda CANALE, Éliane CEYZERIAT, Frédéric DUMOLARD, Jean-Claude DURUAL, David MUGNIER, Anthony PERNETTE, Wilfried RODEMET

Pouvoir(s): Jean-Michel GIROUX pouvoir à Aimée BADIER, Christian BATAILLY pouvoir à Claudine CHAUDET-PHILIBERT, Frédéric MONGHAL pouvoir à Joël BROYER, Geneviève GOYFFON pouvoir à Dominique BOUCHON, BOULME Jean-Michel pouvoir à Anne BOLLACHE*

Secrétaire de séance : Frédérique MOLLIE

Nombre de membres dont le Conseil est composé : 37

Nombre de membres en exercice : 35

20 présents dont 19 titulaires et 1 suppléant, 25 votants

Résultats du vote : 25 votants

- Contre : 0
- Abstention : 0
- Pour : 25

Objet: Gratuité des déchèteries pour les artisans et commerçants

Vu la délibération 2012/06 du 16 janvier 2012 portant sur la facturation des professionnels en déchèterie et conditions d'accès ;

Vu la délibération 2012/81 du 12 avril 2012 portant sur la facturation de l'apport en cartons en déchèterie provenant des commerçants et artisans ;

Vu la délibération 2014-39 du 13 mars 2014 portant sur la facturation des passages des professionnels en déchèterie ;



C-2024-062

La loi AGECE (Anti-Gaspillage pour une Economie Circulaire) de 2020 a créé de nouvelles filières de recyclage – dites à Responsabilité Elargie du Producteur – dont celle pour les produits et matériaux de construction du bâtiment, la REP PMCB. Entrée en vigueur en janvier 2023, elle est financée par l'éco-participation appliquée depuis le 1er mai 2023 aux produits et matériaux neufs mis sur le marché français, par les fabricants, importateurs, distributeurs, négoce ou encore les places de marché.

A compter du 1^{er} novembre 2024, les déchèteries intercommunales de Jujurieux et Poncin devraient se voir attribuer la mise en place de bennes qui seront prises en charge par l'éco organisme ainsi que le transport et le traitement des différents flux.

Compte tenu du faible taux de fréquentation des déchèteries par les artisans et commerçants du territoire, la communauté de communes propose de donner l'accès gratuit sur présentation d'une carte de déchèterie professionnelle préalablement créée.

Les artisans des territoires voisins se verront être redirigés vers les entreprises qui seront adhérentes à cette nouvelle filière (GEDIMAT, Marcelpoil, Point P, etc.)

Il est proposé au Conseil Communautaire de rendre gratuit l'accès aux déchèteries aux artisans et commerçants du territoire.

Le Conseil Communautaire,

Après en avoir délibéré,

DECIDE, à l'unanimité, de rendre gratuit l'accès aux déchèteries aux artisans et commerçants du territoire.

Le Président
Thierry DUPUIS





C-2024-063

EXTRAITS DU PROCÈS VERBAL DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

L'an Deux Mille Vingt-Quatre, le jeudi 19 septembre à 18 heures 30, le Conseil Communautaire de la Communauté de Communes Rives de l'Ain – Pays du Cerdon étant assemblé en session ordinaire à la salle polyvalente de Labalme, après convocation légale du 13 septembre 2024, sous la présidence de Thierry DUPUIS, Président.

Etaient présents : Thierry DUPUIS, Béatrice DE VECCHI, Anne BOLLACHE, Fabienne CHARMETANT, Odile ARBILLAT, Virginie BACLET, Aimée BADIER, Michel BELLANGEON, Dominique BOUCHON, Vincent BOURDEAUDUCQ, Joël BROYER, Claudine CHAUDET-PHILIBERT, Myriam FANGET, Laure MARTIN, Catherine MAST, Frédérique MOLLIE, Alain POIZAT, Eloi PONS, Alain SICARD, Éric TEYSSIER

Etaient excusés : Pierre BELY, Jean-Michel GIROUX, Christian BATAILLY, Frédéric MONGHAL, Jean-Michel BOULME, Dominique GABASIO, Geneviève GOYFFON, Séverine PETIT, Patricia ZOPPI

Etaient absents : Wanda CANALE, Éliane CEYZERIAT, Frédéric DUMOLARD, Jean-Claude DURUAL, David MUGNIER, Anthony PERNETTE, Wilfried RODEMET

Pouvoir(s): Jean-Michel GIROUX pouvoir à Aimée BADIER, Christian BATAILLY pouvoir à Claudine CHAUDET-PHILIBERT, Frédéric MONGHAL pouvoir à Joël BROYER, Geneviève GOYFFON pouvoir à Dominique BOUCHON, BOULME Jean-Michel pouvoir à Anne BOLLACHE

Secrétaire de séance : Frédérique MOLLIE

Nombre de membres dont le Conseil est composé : 37

Nombre de membres en exercice : 35

20 présents dont 19 titulaires et 1 suppléant, 25 votants

Résultats du vote : 25 votants

- Contre : 0
- Abstention : 0
- Pour : 25

Objet : TEOM - suppression des zones de ramassage des ordures ménagères

Envoyé en préfecture le 01/10/2024

Reçu en préfecture le 01/10/2024

Publié le

ID : 001-200029999-20240919-C_2024_063-DE



C-2024-063

Vu la délibération C-2024-033 du 28 mars 2024 portant sur la fixation d'un taux de TEOM à 13,50%, précisant que les deux zones du territoire préalablement définies disposent depuis 2023 du même service de collecte des déchets ménagers ;

Pour rappel, le territoire avait été découpé en deux zones de ramassage en raison d'une différence de service pour la collecte des emballages, certaines communes bénéficiaient du ramassage en porte à porte, d'autres fonctionnaient avec des points d'apport volontaires (PAV). Ces deux zones bénéficiaient donc d'un taux de TEOM différencié.

Depuis le marché signé en 2021, l'ensemble du territoire bénéficie du ramassage en porte à porte ; le taux de TEOM de la zone en taux réduit a donc progressivement été augmenté pour rattraper celui de la zone à taux plein en 2023.

Le taux de la TEOM est actuellement de 13,50% sur l'ensemble du territoire. La justification du découpage du territoire en deux zones de ramassage est devenue sans objet.

Pour les raisons évoquées ci-dessus, le Conseil Communautaire est invité à approuver la suppression de zones de ramassage des ordures ménagères à compter de ce jour.

Le Conseil Communautaire,

Après en avoir délibéré,

APPROUVE, à l'unanimité, la suppression de zones de ramassage des ordures ménagères à compter du 19 septembre 2024.

Le Président
Thierry DUPUIS



Envoyé en préfecture le 01/10/2024

Reçu en préfecture le 01/10/2024

Publié le 04/10/2024

ID : 001-200029999-20240919-C_2024_064-DE

Berger
Levrault

C-2024-064



EXTRAITS DU PROCÈS VERBAL DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

L'an Deux Mille Vingt-Quatre, le jeudi 19 septembre à 18 heures 30, le Conseil Communautaire de la Communauté de Communes Rives de l'Ain – Pays du Cerdon étant assemblé en session ordinaire à la salle polyvalente de Labalme, après convocation légale du 13 septembre 2024, sous la présidence de Thierry DUPUIS, Président.

Etaient présents : Thierry DUPUIS, Béatrice DE VECCHI, Anne BOLLACHE, Fabienne CHARMETANT, Odile ARBILLAT, Virginie BACLET, Aimée BADIER, Michel BELLANGEON, Dominique BOUCHON, Vincent BOURDEAUDUCQ, Joël BROYER, Claudine CHAUDET-PHILIBERT, Myriam FANGET, Laure MARTIN, Catherine MAST, Frédérique MOLLIE, Alain POIZAT, Eloi PONS, Alain SICARD, Éric TEYSSIER

Etaient excusés : Pierre BELY, Jean-Michel GIROUX, Christian BATAILLY, Frédéric MONGHAL, Jean-Michel BOULME, Dominique GABASIO, Geneviève GOYFFON, Séverine PETIT, Patricia ZOPPI

Etaient absents : Wanda CANALE, Éliane CEYZERIAT, Frédéric DUMOLARD, Jean-Claude DURUAL, David MUGNIER, Anthony PERNETTE, Wilfried RODEMET

Pouvoir(s): Jean-Michel GIROUX pouvoir à Aimée BADIER, Christian BATAILLY pouvoir à Claudine CHAUDET-PHILIBERT, Frédéric MONGHAL pouvoir à Joël BROYER, Geneviève GOYFFON pouvoir à Dominique BOUCHON, BOULME Jean-Michel pouvoir à Anne BOLLACHE

Secrétaire de séance : Frédérique MOLLIE

Nombre de membres dont le Conseil est composé : 37

Nombre de membres en exercice : 35

20 présents dont 19 titulaires et 1 suppléant, 25 votants

Résultats du vote : 25 votants

- Contre : 0
- Abstention : 0
- Pour : 25

Objet : Demandes d'exonération de la TEOM pour l'année 2025

C-2024-064

Conformément aux dispositions de l'article 1521-III. 1 du Code Général des Impôts, la collectivité ayant institué la taxe d'enlèvement des ordures ménagères a la faculté d'exonérer annuellement les locaux à usage industriel et les locaux commerciaux, à condition que ces derniers n'utilisent pas ou plus le service public de gestion des déchets et puissent justifier d'une collecte et d'un traitement de l'intégralité de leurs déchets par des prestataires privés.

Pour rappel, toute demande d'exonération pour l'année d'imposition N+1 doit être faite ou renouvelée chaque année avant le 31 juillet auprès de la communauté de communes, qui doit délibérer avant le 15 octobre.

Dans ce cadre, une demande d'exonération de la TEOM pour l'année 2025 a été faite pour les locaux à usage industriel et les locaux commerciaux occupés par les entreprises suivantes :

- INTERMARCHÉ DE NEUVILLE-SUR-AIN,
- DACHSER FRANCE et SPI-01160, occupant la plateforme logistique située au fond de la ZAC Ecosphère Innovation à PONT D'AIN,
- TRANSPORTS ROUSSET, entreprise de transport située à PONCIN,
- SEGUSIAVE, entreprise spécialisée dans le secteur d'activité de la location de terrains et d'autres biens immobiliers, située au Blanchon à PONT D'AIN.

Le détail relatif à ces locaux figure en annexe.

Ces entreprises n'utilisant pas le service public de gestion des déchets et ayant justifié de la collecte et du traitement de leurs déchets par des prestataires privés, il est proposé d'exonérer les locaux concernés pour l'année d'imposition 2025.

Le Conseil Communautaire,

Après en avoir délibéré,

DECIDE d'accorder l'exonération de la TEOM aux quatre entreprises ci-dessus pour l'année d'imposition 2025.

Le Président
Thierry DUPUIS



Liste des demandes d'exonération des entreprises pour l'année 2025 (délibération prévue le 19/09/2024)

Nom du propriétaire	Numéro communal	Nom de l'occupant	Adresse du local	Code Postal	Commune	Adresse mail	Ref cadastrales de la parcelle	Numéro d'invariant du local à exonérer	1ère demande ou renouvellement (R)
SC FONCIERE CHABRIERES	+00162	NAIADE (INTERMARCHE)	547 rue du Docteur Hubert	01160	NEUVILLE-SUR-AIN	pdv50332@mousquetaires.com	AE 12, 117	0362248 S	R
SCI HEXAPIERRE	+00375	DACHSER France et SPI - 01160	360 rue de la Bâtie - ZAC Ecosphère	01160	PONT D'AIN	alexandre.astier@sogelym-dixence.fr	ZE 39 à 42, 44 à 56, 278, 280, 283, 286, 288, 290	631369 (ensemble du bâtiment, plateforme logistique, occupée à 100% par DACHSER et SPI)	R
TRANSPORTS ROUSSET	+22	SARL Transports ROUSSET	51, Avenue de la 1ère Armée Française Rhin – Danube	01450	PONCIN	jacotyf@transportrousset.com bulliods@transportrousset.com	AC 12,13,14,15,234 et 235	212113 Z	R
SEGUSIAVE	+00375	SEGUSIAVE	ZI du Blanchon	1160	PONT D'AIN	compta@cpa-recyclage.fr	ZH 50,50	0405207U	1ere demande



C-2024-066



EXTRAITS DU PROCÈS VERBAL DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

L'an Deux Mille Vingt-Quatre, le jeudi 19 septembre à 18 heures 30, le Conseil Communautaire de la Communauté de Communes Rives de l'Ain – Pays du Cerdon étant assemblé en session ordinaire à la salle polyvalente de Labalme, après convocation légale du 13 septembre 2024, sous la présidence de Thierry DUPUIS, Président.

Etaient présents : Thierry DUPUIS, Béatrice DE VECCHI, Anne BOLLACHE, Fabienne CHARMETANT, Odile ARBILLAT, Virginie BACLET, Aimée BADIER, Michel BELLANGEON, Dominique BOUCHON, Vincent BOURDEAUDUCQ, Joël BROYER, Claudine CHAUDET-PHILIBERT, Myriam FANGET, Laure MARTIN, Catherine MAST, Frédérique MOLLIE, Alain POIZAT, Eloi PONS, Alain SICARD, Éric TEYSSIER

Etaient excusés : Pierre BELY, Jean-Michel GIROUX, Christian BATAILLY, Frédéric MONGHAL, Jean-Michel BOULME, Dominique GABASIO, Geneviève GOYFFON, Séverine PETIT, Patricia ZOPPI

Etaient absents : Wanda CANALE, Éliane CEYZERIAT, Frédéric DUMOLARD, Jean-Claude DURUAL, David MUGNIER, Anthony PERNETTE, Wilfried RODEMET

Pouvoir(s): Jean-Michel GIROUX pouvoir à Aimée BADIER, Christian BATAILLY pouvoir à Claudine CHAUDET-PHILIBERT, Frédéric MONGHAL pouvoir à Joël BROYER, Geneviève GOYFFON pouvoir à Dominique BOUCHON, BOULME Jean-Michel pouvoir à Anne BOLLACHE

Secrétaire de séance : Frédérique MOLLIE

Nombre de membres dont le Conseil est composé : 37

Nombre de membres en exercice : 35

20 présents dont 19 titulaires et 1 suppléant, 25 votants

Résultats du vote : 25 votants

- Contre : 0
- Abstention : 0
- Pour : 25

Objet : Demande de subvention DETR pour le site RESIGNEL - requalification et renaturation d'une ancienne décharge située à Neuville sur Ain

C-2024-066

Le site de Résignel, propriété de la commune de Neuville-sur-Ain, d'une superficie d'environ 1 hectare, a été utilisé depuis 1970 comme décharge municipale pour les ordures ménagères et divers puis comme déchèterie, et enfin exploité de 2007 à 2020 comme site de dépôt des déchets inertes issus des trois déchèteries intercommunales.

A la suite d'une mise en demeure de la DREAL, la Communauté de Communes Rives de l'Ain-Pays du Cerdon a cessé toute exploitation du site et en a condamné l'accès en juin 2020, dans l'attente d'une régularisation de la situation administrative du site (enregistrement ou cessation d'activité).

Une étude-diagnostic a été réalisée en 2021/2022 ; le diagnostic approfondi ayant conclu à un impact fort et un risque de pollution notamment du réseau karstique, la cessation d'activité définitive a été décidée et l'étude AVP a défini les différents scénarios possibles de réhabilitation.

L'objectif principal de ce projet est donc de remettre en état le site en limitant les apports de matériaux (reprofilage à l'équilibre déblais/remblais).

Le montant du coût de l'opération a été évalué à 451 547 € HT et une demande de subvention de 80% a été sollicitée auprès du fonds friches 2023 - Recyclage foncier : le fonds s'adresse aux opérations de recyclage foncier portant sur des friches et dont les bilans économiques restent déficitaires après prise en compte de toutes les autres subventions publiques et optimisation de la programmation.

Afin de mettre ces travaux en œuvre, la CCRAPC souhaite déposer une demande d'aide financière au titre de la DETR.

Dans ce contexte, le plan de financement proposé à l'appui de cette demande de subvention est le suivant :

PLAN DE FINANCEMENT

AUTOFINANCEMENT	105 109 HT
BESOIN DE FINANCEMENT	346 438 HT
TOTAL DEPENSES	451 547 HT

Le Conseil Communautaire,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité,

APPROUVE la réalisation du projet présenté estimé à 451 547 euros hors taxes,

APPROUVE le plan de financement exposé,

AUTORISE le Président à solliciter une subvention Etat au titre de la DETR et à signer tout document relatif à cette opération.

Le Président
Thierry DUPUIS



Envoyé en préfecture le 01/10/2024

Reçu en préfecture le 01/10/2024

Publié le 04/10/2024

ID : 001-200029999-20240919-C_2024_066-DE



C-2024-066



EXTRAITS DU PROCÈS VERBAL DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

L'an Deux Mille Vingt-Quatre, le jeudi 19 septembre à 18 heures 30, le Conseil Communautaire de la Communauté de Communes Rives de l'Ain – Pays du Cerdon étant assemblé en session ordinaire à la salle polyvalente de Labalme, après convocation légale du 13 septembre 2024, sous la présidence de Thierry DUPUIS, Président.

Etaient présents : Thierry DUPUIS, Béatrice DE VECCHI, Anne BOLLACHE, Fabienne CHARMETANT, Odile ARBILLAT, Virginie BACLET, Aimée BADIER, Michel BELLANGEON, Dominique BOUCHON, Vincent BOURDEAUDUCQ, Joël BROYER, Claudine CHAUDET-PHILIBERT, Myriam FANGET, Laure MARTIN, Catherine MAST, Frédérique MOLLIE, Alain POIZAT, Eloi PONS, Alain SICARD, Éric TEYSSIER

Etaient excusés : Pierre BELY, Jean-Michel GIROUX, Christian BATAILLY, Frédéric MONGHAL, Jean-Michel BOULME, Dominique GABASIO, Geneviève GOYFFON, Séverine PETIT, Patricia ZOPPI

Etaient absents : Wanda CANALE, Éliane CEYZERIAT, Frédéric DUMOLARD, Jean-Claude DURUAL, David MUGNIER, Anthony PERNETTE, Wilfried RODEMET

Pouvoir(s): Jean-Michel GIROUX pouvoir à Aimée BADIER, Christian BATAILLY pouvoir à Claudine CHAUDET-PHILIBERT, Frédéric MONGHAL pouvoir à Joël BROYER, Geneviève GOYFFON pouvoir à Dominique BOUCHON, BOULME Jean-Michel pouvoir à Anne BOLLACHE

Secrétaire de séance : Frédérique MOLLIE

Nombre de membres dont le Conseil est composé : 37

Nombre de membres en exercice : 35

20 présents dont 19 titulaires et 1 suppléant, 25 votants

Résultats du vote : 25 votants

- Contre : 0
- Abstention : 0
- Pour : 25

Objet : Demande de subvention DETR pour le site RESIGNEL - requalification et renaturation d'une ancienne décharge située à Neuville sur Ain

C-2024-066

Le site de Résignel, propriété de la commune de Neuville-sur-Ain, d'une superficie d'environ 1 hectare, a été utilisé depuis 1970 comme décharge municipale pour les ordures ménagères et divers puis comme déchèterie, et enfin exploité de 2007 à 2020 comme site de dépôt des déchets inertes issus des trois déchèteries intercommunales.

A la suite d'une mise en demeure de la DREAL, la Communauté de Communes Rives de l'Ain-Pays du Cerdon a cessé toute exploitation du site et en a condamné l'accès en juin 2020, dans l'attente d'une régularisation de la situation administrative du site (enregistrement ou cessation d'activité).

Une étude-diagnostic a été réalisée en 2021/2022 ; le diagnostic approfondi ayant conclu à un impact fort et un risque de pollution notamment du réseau karstique, la cessation d'activité définitive a été décidée et l'étude AVP a défini les différents scénarios possibles de réhabilitation.

L'objectif principal de ce projet est donc de remettre en état le site en limitant les apports de matériaux (reprofilage à l'équilibre déblais/remblais).

Le montant du coût de l'opération a été évalué à 451 547 € HT et une demande de subvention de 80% a été sollicitée auprès du fonds friches 2023 - Recyclage foncier : le fonds s'adresse aux opérations de recyclage foncier portant sur des friches et dont les bilans économiques restent déficitaires après prise en compte de toutes les autres subventions publiques et optimisation de la programmation.

Afin de mettre ces travaux en œuvre, la CCRAPC souhaite déposer une demande d'aide financière au titre de la DETR.

Dans ce contexte, le plan de financement proposé à l'appui de cette demande de subvention est le suivant :

PLAN DE FINANCEMENT

AUTOFINANCEMENT	105 109 HT
BESOIN DE FINANCEMENT	346 438 HT
TOTAL DEPENSES	451 547 HT

Le Conseil Communautaire,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité,

APPROUVE la réalisation du projet présenté estimé à 451 547 euros hors taxes,

APPROUVE le plan de financement exposé,

AUTORISE le Président à solliciter une subvention Etat au titre de la DETR et à signer tout document relatif à cette opération.

Le Président
Thierry DUPUIS



Envoyé en préfecture le 01/10/2024

Reçu en préfecture le 01/10/2024

Publié le 01/10/2024

ID : 001-200029999-20240919-C_2024_067BIS-BF



C-2024-067BIS



EXTRAITS DU PROCÈS VERBAL DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

L'an Deux Mille Vingt-Quatre, le jeudi 19 septembre à 18 heures 30, le Conseil Communautaire de la Communauté de Communes Rives de l'Ain – Pays du Cerdon étant assemblé en session ordinaire à la salle polyvalente de Labalme, après convocation légale du 13 septembre 2024, sous la présidence de Thierry DUPUIS, Président.

Etaient présents : Thierry DUPUIS, Béatrice DE VECCHI, Anne BOLLACHE, Fabienne CHARMETANT, Odile ARBILLAT, Virginie BACLET, Aimée BADIER, Michel BELLANGEON, Dominique BOUCHON, Vincent BOURDEAUDUCQ, Joël BROYER, Claudine CHAUDET-PHILIBERT, Myriam FANGET, Laure MARTIN, Catherine MAST, Frédérique MOLLIE, Alain POIZAT, Eloi PONS, Alain SICARD, Éric TEYSSIER

Etaient excusés : Pierre BELY, Jean-Michel GIROUX, Christian BATAILLY, Frédéric MONGHAL, Jean-Michel BOULME, Dominique GABASIO, Geneviève GOYFFON, Séverine PETIT, Patricia ZOPPI

Etaient absents : Wanda CANALE, Éliane CEYZERIAT, Frédéric DUMOLARD, Jean-Claude DURUAL, David MUGNIER, Anthony PERNETTE, Wilfried RODEMET

Pouvoir(s): Jean-Michel GIROUX pouvoir à Aimée BADIER, Christian BATAILLY pouvoir à Claudine CHAUDET-PHILIBERT, Frédéric MONGHAL pouvoir à Joël BROYER, Geneviève GOYFFON pouvoir à Dominique BOUCHON, BOULME Jean-Michel pouvoir à Anne BOLLACHE

Secrétaire de séance : Frédérique MOLLIE

Nombre de membres dont le Conseil est composé : 37

Nombre de membres en exercice : 35

20 présents dont 19 titulaires et 1 suppléant, 25 votants

Résultats du vote : 25 votants

- Contre : 0
- Abstention : 0
- Pour : 25

Objet : Budget Principal : Décision modificative n°2



C-2024-067BIS

Une décision modificative est nécessaire pour le budget principal afin d'adapter les crédits pour les points suivants :

- FPIC : Besoin de 46 789€ de crédits supplémentaires pour faire face à l'augmentation de 49 266€
- PAT : Bascule de 37K€ de l'Investissement vers le Fonctionnement, après analyse une partie plus importante que prévu des actions réalisées relève du Fonctionnement et non pas de l'Investissement
- Intégration des frais d'études aux travaux : Opération d'ordre pour 88.5K à prévoir
- Crédits nouveaux pour les amortissements d'immobilisation : Opération d'ordre entre section pour 42,6K pour l'amortissement des études et 79,7K pour l'amortissement des subventions d'équipement. Ceci afin de se mettre en conformité avec la nomenclature
- Salaires Fabulette : ouverture de 20K€ supplémentaires en raison de nombreux CDD de remplacement liés aux 3 congés maternité
- Marché repas crèches : Ouverture de 8K€ supplémentaires. Le marché repas a été utilisé plus longtemps que prévu en raison du retard de démarrage de la cuisine centrale (problème matériel)
- Besoin de 4.6K€ supplémentaires pour l'abonnement aux logiciels, 208€ pour les ICNE

Pour cela il est proposé de délibérer pour adopter la décision modificative suivante :

Sens	Section	Chapitre	Article	Op	Libellé	Service	Proposé
D	F	011	611		Contrats de prestations de sces	FABULETTE	3 000,00
D	F	011	611		Contrats de prestations de sces	FRIMOUSSE	2 000,00
D	F	011	611		Contrats de prestations de sces	PTITSLoup	3 000,00
D	F	011	62268		Autres honoraires	ADMINISTR	- 5 000,00
D	F	011	6227		Frais d'actes	ADMINISTR	- 11 665,00
D	F	011	6288		Autres	PAT	37 000,00
D	F	012	64131		Rémunération titulaires	FABULETTE	20 000,00
D	F	014	7392221		FPIC	DIVERS	46 789,00
D	F	023	023		Viremt à l'invest	DIVERS	- 159 373,00
D	F	042	6811		Dotation aux amort	DIVERS	122 373,00
D	F	65	65811		Informatique en nuage	ADMINISTR	2 300,00
D	F	65	65811		Informatique en nuage	ELUS	2 300,00
D	F	66	66111		Intérêts emprunts	DIVERS	- 207,92
D	F	66	66112		ICNE	DIVERS	207,92
TOTAL FONCT DEPENSES							4 600,00
R	F	013	6419		Rbmt sur rémunération	ADMINISTR	16 250,00
R	F	013	6419		Rbmt sur rémunération	FABULETTE	23 000,00
R	F	013	6419		Rbmt sur rémunération	FRIMOUSSE	2 000,00
R	F	013	6419		Rbmt sur rémunération	PTITSLoup	3 000,00
R	F	75	75888		Autres prod de gestion courante	ADMINISTR	18 474,00
TOTAL FONCT RECETTES							62 724,00
D	I	041	21318		Autres bât publics	DIVERS	9 657,28
D	I	041	21351		Bât publics	DIVERS	1 800,00
D	I	041	2151		Réseaux voirie	DIVERS	77 008,53
D	I	20	2031	113	Frais d'études	PAT	- 37 000,00
TOTAL INVEST DEPENSES							51 465,81
R	I	021	021		Viremt du fonct	DIVERS	- 159 373,00
R	I	040	28031		Amort frais d'études	DIVERS	42 675,00
R	I	040	28041511		Amort biens mobiliers	DIVERS	2 837,87
R	I	040	280415341		Amort biens mob à caractère industriel	DIVERS	3 276,52
R	I	040	2804413		Amort infrastructure	DIVERS	73 583,61
R	I	041	2031		Intégration frais études	DIVERS	88 465,81
TOTAL INVEST RECETTES							51 465,81

Envoyé en préfecture le 01/10/2024

Reçu en préfecture le 01/10/2024

Publié le



ID : 001-200029999-20240919-C_2024_067BIS-BF

C-2024-067BIS

Le second point de cette décision budgétaire est de corriger un problème de paramétrage lors de la génération du budget principal. En effet, sur la page d'informations générales il a été mentionné que le budget a été voté sans reprise des résultats de l'exercice N-1, or les résultats ont bien été repris. Il convient donc de corriger cette erreur en actant que le budget est bien voté avec reprise des résultats de l'exercice précédent.

Le Conseil Communautaire,

Après en avoir délibéré,

VALIDE, à l'unanimité, la décision modificative n°2 sur le budget principal.

Le Président

Thierry DUPUIS



Envoyé en préfecture le 01/10/2024

Reçu en préfecture le 01/10/2024

Publié le 04/10/2024

ID : 001-200029999-20240919-C_2024_068-DE



C-2024-068



EXTRAITS DU PROCÈS VERBAL DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

L'an Deux Mille Vingt-Quatre, le jeudi 19 septembre à 18 heures 30, le Conseil Communautaire de la Communauté de Communes Rives de l'Ain – Pays du Cerdon étant assemblé en session ordinaire à la salle polyvalente de Labalme, après convocation légale du 13 septembre 2024, sous la présidence de Thierry DUPUIS, Président.

Etaient présents : Thierry DUPUIS, Béatrice DE VECCHI, Anne BOLLACHE, Fabienne CHARMETANT, Odile ARBILLAT, Virginie BACLET, Aimée BADIER, Michel BELLANGEON, Dominique BOUCHON, Vincent BOURDEAUDUCQ, Joël BROYER, Claudine CHAUDET-PHILIBERT, Myriam FANGET, Laure MARTIN, Catherine MAST, Frédérique MOLLIE, Alain POIZAT, Eloi PONS, Alain SICARD, Éric TEYSSIER

Etaient excusés : Pierre BELY, Jean-Michel GIROUX, Christian BATAILLY, Frédéric MONGHAL, Jean-Michel BOULME, Dominique GABASIO, Geneviève GOYFFON, Séverine PETIT, Patricia ZOPPI

Etaient absents : Wanda CANALE, Éliane CEYZERIAT, Frédéric DUMOLARD, Jean-Claude DURUAL, David MUGNIER, Anthony PERNETTE, Wilfried RODEMET

Pouvoir(s): Jean-Michel GIROUX pouvoir à Aimée BADIER, Christian BATAILLY pouvoir à Claudine CHAUDET-PHILIBERT, Frédéric MONGHAL pouvoir à Joël BROYER, Geneviève GOYFFON pouvoir à Dominique BOUCHON, BOULME Jean-Michel pouvoir à Anne BOLLACHE

Secrétaire de séance : Frédérique MOLLIE

Nombre de membres dont le Conseil est composé : 37

Nombre de membres en exercice : 35

20 présents dont 19 titulaires et 1 suppléant, 25 votants

Résultats du vote : 25 votants

- Contre : 0
- Abstention : 0
- Pour : 25

Objet: Désignation d'un délégué à l'Agence France Locale

C-2024-068

Vu l'article L-1611-3-2 du code général des collectivités territoriales,
Vu le livre II du code de commerce,
Vu la délibération d'adhésion de la Communauté de Communes Rives de l'Ain Pays du Cerdon n°2015_060 du 17 juin 2015,
Vu la délibération 2021_006 du 28 janvier 2021 désignant Monsieur Mathieu ROMANIN délégué suppléant pour représenter la Communauté de Communes Rives de l'Ain - Pays du Cerdon auprès de l'Agence France Locale,
Considérant la fin du mandat de Monsieur Mathieu ROMANIN depuis le 8 octobre 2023,

Il convient de le remplacer et il est demandé au Conseil Communautaire de désigner un nouveau délégué suppléant pour représenter la Communauté de Communes Rives de l'Ain - Pays du Cerdon au sein de cet organisme extérieur.

Madame Anne BOLLACHE propose sa candidature.

Le Conseil Communautaire,
Après en avoir délibéré,
DESIGNE, à l'unanimité, Anne BOLLACHE déléguée suppléante pour représenter la Communauté de Communes Rives de l'Ain - Pays du Cerdon au sein de l'Agence France Locale.

Le Président
Thierry DUPUIS

